

Depuis la loi du 6 janvier 1999, toute vente de chien de race doit être accompagnée des documents suivants :

- Le certificat de vente daté et signé par le vendeur et l'acheteur qui stipule les conditions légales de l'achat.
- Un carnet de santé établi par le vétérinaire du vendeur qui rapporte les vaccinations reçues (maladie de Carré, hépatite contagieuse, rage)
- Le document d'identification par tatouage ou insert électronique (« puce »).
- Un document généalogique s'il est né en France ou issu d'un élevage français (le *Certificat de naissance* atteste que l'éleveur a adressé à la Société Centrale Canine une *Déclaration de saillie*, quand les chiots ont été conçus, et, à leur naissance, une *Demande d'inscription de portée* qui constitue une demande d'inscription provisoire au LOF.) ou un pedigree d'un livre d'origines étranger s'il est né à l'étranger.
- Une notice expliquant le mode de vie et les principaux besoins du chiot et du chien adulte.

Attention : ni le certificat de vente, ni la carte de tatouage, ni le carnet de santé ne sont un pedigree. Ils ne garantissent en rien l'appartenance d'un chien à une race. Pour tout renseignement, complémentaire vous pouvez contacter la SCC :

Société Centrale Canine
155, avenue Jean Jaurès
93535 Aubervilliers cedex
01 49 37 54 00
www.scc.asso.fr

Alimentation et santé

L'alimentation industrielle met à la disposition des possesseurs de chiens des spécialités adaptées au poids, à la taille et à l'âge du chien. Elle propose également des aliments correspondant au niveau d'activité physique de chaque chien et à son état de santé.

Le vétérinaire peut conseiller de ne donner qu'un seul repas (le soir) ou deux (un léger le matin et un plus copieux le soir) et rien entre les repas. La ration du chien doit être distribuée aux mêmes heures et au même endroit en le faisant manger seul dans un lieu isolé et calme de la maison, après ses maîtres.

L'eau est très importante, elle doit toujours être disponible. En cas de consommation excessive il faut consulter son vétérinaire.

Attention, le cocker est gourmand.

Il faut surveiller ses oreilles longues et pendantes, tout particulièrement l'été, et nettoyer régulièrement ses yeux avec un produit adapté, conseillé par le vétérinaire.

Le cocker a besoin d'entretien : brossage trois fois par semaine au moins et une visite chez le toiletteur tous les 3-4 mois.



Chiens « de type » ou « d'apparence de race », et « chiens de race »

Lorsque vous achetez un chien de race à un éleveur français, ou en provenance d'un élevage français, sachez que seuls les chiens inscrits au Livre des Origines Français (LOF) et détenteurs d'un pedigree sont considérés comme des chiens de race par la loi.

Les chiens sans pedigree, même issus de parents LOF (ayant un pedigree), ne peuvent prétendre qu'à l'appellation de chiens de « type » ou « d'apparence (hors des procédures particulières de l'Inscription à Titre Initial ou du Livre d'Attente). Cette appellation (exemple : chien de type Berger allemand, chien de type Caniche etc...) n'apporte aucune garantie mais signifie seulement que ce chien ressemble à un chien de race Berger allemand ou Caniche.

L'utilisation du terme « chien de race » pour un chien non inscrit au LOF (et de ce fait sans pedigree) est considérée comme une tromperie par les tribunaux. Le pedigree est un document officiel certifiant la généalogie et permettant la « traçabilité » du chien de race.

Comment trouver votre chien ?

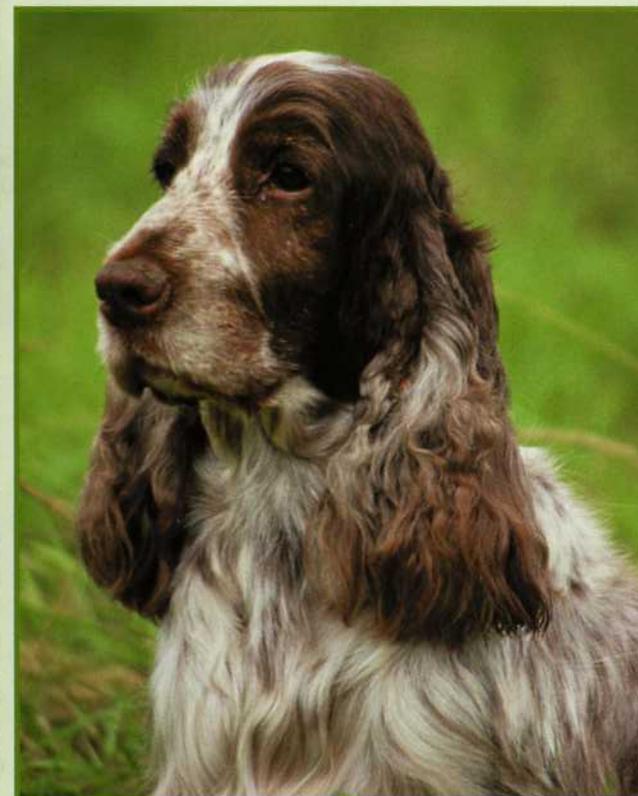
Pour trouver votre chien, contactez le club de race qui vous indiquera les éleveurs ayant des chiots de race disponibles. Il pourra également vous apporter de plus amples informations et conseils sur les caractéristiques et les besoins de votre futur chien.

La liste des clubs de race membres de la Société Centrale Canine est à votre disposition sur le site : www.scc.asso.fr

Vous y trouverez également les standards des races reconnues, les portées disponibles, la liste des expositions et épreuves de travail (les feuilles d'engagement de certaines expositions sont disponibles en ligne) et de nombreuses informations sur les activités de la cynophilie française.

Offert par la Société Centrale Canine

Cocker Anglais (English Cocker Spaniel)



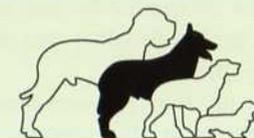
Classification

Le Cocker appartient au groupe 8 de la classification FCI : *Chiens rapporteurs de gibier - Chiens leveurs de gibier - Chiens d'eau*

Section 2 : *Chiens leveurs de gibier*

Origine : Grande-Bretagne

Avec épreuve de travail. (Standard FCI n° 5)



Document élaboré avec le concours de la profession vétérinaire

Caractéristiques générales



Le Cocker est un athlète sous un petit volume. Grâce à sa solide charpente et à des angulations bien marquées, il bénéficie d'une bonne propulsion. Il a une très belle tête distinguée, encadrée de longues oreilles. Son expression est typique : elle doit être particulièrement douce. C'est un chien à poils mi-longs avec oreilles et pattes frangées. Le poil doit être de soie. Sa robe répond à tous les goûts par l'extrême diversité des coloris. Elle peut être entièrement noire, fauve, marron ou blanche parsemée de taches noires, fauves ou marron. Elle peut être également tricolore, noire et feu, blanc et orange ou encore marron et feu. C'est à la fois un auxiliaire efficace à la chasse (broussailleur et rapporteur), fait pour les terrains les plus divers, facile à éduquer et un compagnon agréable à la maison où il sait être discret.

Historique

Ses origines, comme celles de son nom restent mystérieuses. Au XVIII^e siècle, un type de spaniel est sélectionné en Angleterre : le « cocking spaniel » du nom de son gibier de prédilection, la bécasse (woodcock).

Le terme de cocker-spaniel apparaît dans les années 1850. La race est reconnue en 1892 par le Kennel Club britannique. Le standard est fixé en 1901. Le Spaniel Club Français est créé en 1898.

C'est à Paul Gaillard que nous devons l'introduction du Cocker Spaniel en France à la fin du XIX^e siècle. Passionné de chasse, il importa d'Angleterre d'excellents chiens. Leur succès fut tel qu'un engouement extrême pour les chiens anglais prit naissance dans notre pays.

Le Cocker devint vite populaire, apprécié aussi bien par le citadin que par le chasseur campagnard.

Caractère et éducation

Le Cocker est un très bon chien de compagnie, un ami, un complice. Il vit intimement avec son maître et partage toutes ses passions. Par fidélité, le Cocker fait tout ce que son maître lui demande.



Sachez rester le maître et vous aurez le plus merveilleux des chiens.

D'un naturel gai, il est actif et remuant quand il suit une piste. Doux et affectueux, il est plein de vie et d'exubérance. Très joueur il s'entend très bien avec les enfants. Mais attention, il a un caractère assez indépendant et une forte personnalité. Ses yeux implorants ont contribué à sa réputation. Qui peut résister à ses yeux... de Cocker ?

Vivre en ville

Le plus heureux des Cockers est celui qui vit avec son maître à l'intérieur comme à l'extérieur. Qu'il soit à la campagne ou en ville, il aime être avec lui. Il est nécessaire de procurer au Cocker des activités pour canaliser son énergie. De longues promenades quotidiennes lui sont indispensables pour se défouler. Son éducation se fera très jeune avec la méthode naturelle, voire sous le signe de la fermeté. Le Cocker est un chien malicieux au charme redoutable ! La rigueur est obligatoire pour vivre en harmonie avec lui.

Il faut lui apprendre, dès son plus jeune âge, à rester seul de temps à autre, grâce aux conseils des moniteurs d'éducation canine des clubs de la Société Centrale Canine ou à des éducateurs professionnels.